

Le 24 août 2017

**PAR COURRIEL**

**M<sup>e</sup> Stéphanie Archambault**

Directrice générale

Aide Juridique de Montréal / Centre communautaire juridique de Montréal

425, boul. de Maisonneuve Ouest, Bureau 600

Montréal QC H3A 3K5

**Objet : Aide juridique - Immigration**

---

Chère Consœur,

Je vous écris la présente à titre de président du conseil d'administration de l'Association québécoise des avocats et avocates en immigration (AQAADI). Il s'agit d'une association regroupant plus de 200 avocats œuvrant principalement en droit de l'immigration. De ce fait, plusieurs de nos membres acceptent les mandats d'aide juridique dans le cadre de leur pratique.

Comme vous le savez, les mandats en matière d'immigration sont émis par le bureau de Montréal-immigration. Nous considérons que ce bureau ne remplit maintenant plus ses fonctions de manière adéquate à l'endroit de nos membres et nous recevons un nombre important de plaintes de ces derniers. Nous avons fait part de la problématique au bureau de l'aide juridique concerné, mais aucun accommodement n'a été offert ou mis en place. C'est la raison pour laquelle nous n'avons maintenant d'autre choix que de demander votre intervention.

Contrairement aux bureaux en droit civil, les avocats ou le personnel du bureau de l'avocat doivent appeler eux-mêmes pour prendre les rendez-vous de leurs clients. La date de cet appel est importante puisqu'elle établit la date rétroactive du mandat qui sera émis et qui ne peut être modifiée. Si cette prise de rendez-vous a régulièrement entraîné de nombreux problèmes, il est maintenant devenu extrêmement, difficile sinon parfois impossible, de téléphoner pour prendre les rendez-vous de nos clients. Le bureau de l'aide juridique nous demande de ne téléphoner qu'en après-midi, puisque le matin la réceptionniste est occupée avec les personnes qui se présentent physiquement pour leurs rendez-vous. Dans l'après-midi, soit de 13 h 00 à

---

**Secrétariat de l'AQAADI**

Qualité de la profession / Prévention - Barreau du Québec, 445, boul Saint-Laurent, 3<sup>e</sup> étage, Montréal QC H2Y 3T8

Téléphone : 514 954-3400 ou 1 800 361-8495 # 3471

Site Web : [www.aqaadi.com](http://www.aqaadi.com) | Courriel : [info@aqadi.com](mailto:info@aqadi.com)

16 h 30, il est pratiquement impossible d'avoir la ligne. Les avocats attendent fréquemment plus de trente minutes et certains rapportent n'avoir jamais pu rejoindre la réception.

Après cette attente, nous devons épeler chacun des noms de nos clients, ce qui n'est évidemment pas toujours facile avec la clientèle particulière que nous avons et qui vient des quatre coins de la planète. Pendant le temps où l'on doit donner les informations requises à la réceptionniste : nom de l'avocat, nom complet du client, composition de la famille, ainsi que la nature du mandat, il est presque impossible de ne pas avoir été interrompu à au moins une reprise pour permettre à la réceptionniste de mettre d'autres appels en attente. Par conséquent, l'appel est beaucoup trop long et inefficace.

De plus, plusieurs rendez-vous sont actuellement donnés dans un délai de trois mois, soit possiblement après que la totalité du mandat soit complétée par l'avocat. Cela implique que ce dernier doit représenter son client en encourant des déboursés extrajudiciaires, tels que frais de traductions, interprétation, évaluations psychologiques et autres, sans même avoir la certitude qu'un mandat d'aide juridique sera émis.

La situation pour la prise de rendez-vous est à ce point difficile, qu'il est impensable de même envisager de prendre le temps de vérifier avec la réceptionniste si les clients se sont effectivement présentés à leurs rendez-vous ou non. Et lorsque le client a manqué son rendez-vous, les avocats le savent donc que très tardivement. Il y a déjà un très long délai entre la date de prise de rendez-vous et la réception du mandat par l'avocat, si de plus, il faut reprendre toute la procédure de l'appel téléphonique au bureau d'aide juridique avec la réceptionniste qui devra rechercher la date du premier appel pour confirmer la date rétro et reprendre un rendez-vous, lequel sera fixé des semaines plus tard, cela excèdera déraisonnablement ces délais.

Nous soulignons de plus que les membres qui acceptent les mandats sont majoritairement au tribunal et donc dans la grande difficulté de prendre le temps pour téléphoner s'ils sont en audience. Un nombre important de nos membres travaillent seuls et plusieurs rencontrent leurs clients de soir ou les week-ends. Les limitations d'heures et les difficultés rencontrées pour prendre les rendez-vous sont devenues des irritants qu'il n'est plus possible de passer sous silence.

Malheureusement, la direction de ce bureau a toujours refusé d'offrir des alternatives à cette situation. Nous avons suggéré de pouvoir envoyer nos listes de noms par télécopieur dans un format qui conviendrait au bureau de l'aide juridique ou même par courriel. Ces solutions ont toujours été rejetées sous prétexte que l'information serait manquante ou que la réceptionniste n'aurait pas le temps de nous rappeler. La direction du bureau nous répète que les avocats ne fournissent pas les informations complètes et donc qu'il n'est pas possible de procéder d'une autre façon que de passer par la réceptionniste qui remédiera aux manques des avocats qui téléphonent. Il est certes possible que certains avocats aient omis certaines informations à un certain moment. Cependant, avec un formulaire établi avec les points précis à fournir qui, entendons-nous, ne sont pas très nombreux, il est difficile de croire que les avocats seraient incapables de répondre aux mêmes questions posées que lors de l'appel dont nous vous avons fait mention plus haut dans cette lettre. Avec respect, l'argument voulant que l'avocat ne soit pas en mesure de fournir son propre nom, le nom de ses clients, la composition familiale de ceux-ci ainsi que la nature du mandat recherché ne peut tenir la route. Nous soutenons que la situation ne puisse durer plus longtemps et qu'il faille réellement trouver une nouvelle

façon de pouvoir prendre nos rendez-vous au bureau de l'aide juridique sans passer par la réceptionniste, qui nous en sommes tout à fait conscients, est débordée de travail.

Nous sommes évidemment prêts à travailler un modèle de formulaire, autant pour les personnes détenues que non détenues, à être complété par nos membres, qui conviendrait à l'administration du bureau.

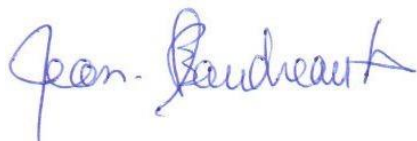
La situation était déjà préoccupante, mais le nombre important des demandeurs d'asile des dernières semaines n'ont fait qu'exacerber les problèmes de ce bureau au point où le nombre de plaintes a explosé depuis quelques semaines. Il ne s'agit pas d'une situation temporaire en voie de s'améliorer. Le bureau d'aide juridique nous indique que 50 % des clients ne se présentent pas à leurs rendez-vous et si l'on se fie aux nouvelles qui circulent quotidiennement dans les médias, le nombre d'immigrants n'est pas sur le point de diminuer. Il est donc raisonnable de penser que le nombre de rendez-vous à être pris sera en augmentation dans les prochaines semaines, et même mois, et donc que la situation ne risque que de se dégrader.

La prise de rendez-vous ainsi que le délai avant l'obtention dudit rendez-vous sont, selon nous, un déni flagrant d'accès à la justice. Plusieurs avocats refusent déjà et d'autres refuseront de représenter les clients sur un mandat d'aide juridique en raison des problèmes de logistiques associées à l'obtention de ce mandat.

Il est indéniable que les avocats représentant des demandeurs d'asile ainsi que des immigrants font affaire avec une clientèle démunie pour qui l'accès à la justice, à la protection et la défense de leurs droits ne peuvent être compromis par des éléments d'ordre administratifs. Afin de pouvoir bien représenter nos clients, il est essentiel de pouvoir prendre et obtenir un rendez-vous dans les meilleurs délais possible, ce qui n'est clairement pas le cas en ce moment.

Nous sommes convaincus que des solutions peuvent être apportées en la collaboration de l'administration du bureau d'aide juridique en matière d'immigration et nous vous demandons d'intervenir afin que des solutions efficaces soient trouvées le plus rapidement possible. Nos membres sont exaspérés et cette situation ne peut perdurer.

En espérant pouvoir compter sur une réponse rapide de votre part, veuillez agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Sébastien Boudreault". The signature is fluid and cursive.

**Jean-Sébastien Boudreault, avocat**  
Président de l'AQAADI

C.c. M<sup>e</sup> Yvan Niquette, directeur de la Commission des services juridiques  
M<sup>e</sup> Paul Matthieu Grondin, bâtonnier Barreau du Québec  
M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée, ministre de la Justice  
M<sup>e</sup> Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion